

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Madame RYSPERT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 19 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Déclassement et désaffectation du domaine public communal d'un parking – ZACom de centre ville situé entre la rue de Villars et la voie non dénommée longeant le parc Emile Zola à DENAIN (BH 1767, 1771, 1780).

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 20 du 13 juin 2024, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou son représentant à engager la procédure de déclassement d'une partie du parking public situé rue de Villars à DENAIN et desservant le centre commercial Jean BART. La délibération autorisait à désaffecter ce parking dans un délai d'un an suivant l'entrée en vigueur de l'acte administratif de déclassement mais elle interviendra préalablement à la signature d'un acte authentique dans le cadre de l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Conformément au Code de la voirie routière, une enquête publique a été ouverte du 14 octobre au 30 octobre 2024 inclus. Elle a fait l'objet de toutes les mesures de publicité obligatoires. Elle a été ouverte et clôturée par un commissaire-enquêteur qui a tenu trois permanences au sein de l'Hôtel de Ville (lundi 14 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 – jeudi 24 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 – mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00).

Monsieur le Commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable en date du 5 novembre 2024 sur le dossier soumis à l'enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie de ce parking, dont l'assiette foncière est matérialisée sur le plan joint.

Considérant la nécessité de déclassement posée par l'article L 2141.2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il y a lieu de constater le déclassement d'une partie du parking public situé entre la rue de Villars et la voie non dénommée longeant le parc Emile Zola à DENAIN. La désaffectation interviendra dans un second temps avant la signature de l'acte authentique.

Il est demandé à l'Assemblée :

- **DE DÉCLASSER** l'emprise reprise ci-dessus du domaine public communal en vue de sa cession ultérieure.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

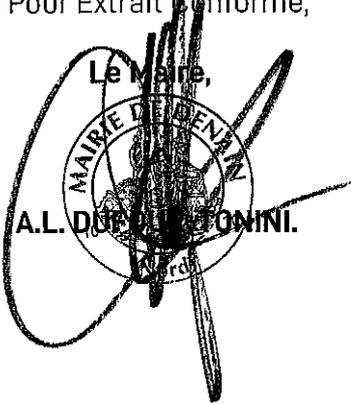
Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait conforme,

Le Maire,


A.L. DUBOIS
MAIRE DE DENIN
A.L. DUBOIS
MAIRE DE DENIN